

**DELIBERATION
N° 2012-003**

**Objet : ACTIONS DE
COMMUNICATION POUR
L'ANNEE 2012**



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

République Française

**SYNDICAT MIXTE D' AMÉNAGEMENT DE
L' ARVE ET DE SES ABORDS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

SÉANCE DU 12 juillet 2012

L'an deux mil douze, le huit juillet à dix-sept heures trente, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie à l'Agora de Bonneville, sous la présidence de Monsieur SADDIER Martial.

Membres de la CLE : 26

Membres du collège
des représentants des
collectivités territoriales et
des établissements publics
locaux : 39
Présents : 10
Mandats : 3
Absents : 26

Membres du collège des utilisateurs
et usagers : 24
Présents : 10
Mandats : 0
Absents : 14

Membres du collège de
l'Etat et des
établissements publics : 13
Présents : 6
Mandats : 1
Absents : 6

MEMBRES PRÉSENTS :

• **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**

- Communauté de Communes des Quatre Rivières : M. DUVAL
- Communauté de Communes du Genevois : M. JOUVENOZ
- Annemasse Agglo: M. BALSAT, M. BURGNIARD
- SIVOM du Haut Giffre : M. BOUVET
- Communauté de Communes du Pays Rochois : M. MOENNE, M. BUFFLIER
- Communauté de Communes Faucigny Glières : M. SADDIER.
- SIVOM du Pays du Mont-Blanc : M. BRONDEX
- Syndicat d'Aménagement du Borne : M. WATTIE

• **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie : M. COURANT
- Chambre d'Agriculture : M. PANSARD
- AAPPMA du Genevois : M. CANON
- Domaine Skiable de France : M. OLRV
- FRAPNA : Mme HEBERT
- ASTERS : M. SCHWOEHRER
- SNDEC : M. REYDET
- EDF : M. BLANCHER
- EAF : M. VANDAME
- UFC - Que choisir : Mme MENERAULT

• **Collège de l'Etat et des établissements publics :**

- Direction Départementale des Territoires : Mme. COLLOT
- Agence de l'Eau : Mme BESSON et Mme EXBRAYAT
- RTM : M. CHARLES
- ONEMA : M. AUBRUN
- ARS : M. REIGNIER
- DREAL : Mme LEROUX

• **Représentant du territoire Suisse (voix non délibérative) :**

- CIPEL : Mme CONDAMINES
- Electricité d'Emosson : M. BOUILICAUT

MANDATS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
M. MOGENET (SIVM du Haut-Giffre) donne pouvoir à M. BOUVET (SIVM du Haut-Giffre). M. ANGELLOZ-NICOUD (SIA du Borne) donne pouvoir à M. SADDIER (CCFG), M. FOREL (CC4R) donne pouvoir à M. DUVAL (CC4R)
- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
L'ONF donne pouvoir au RTM

MEMBRES EXCUSÉS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
Conseil Régional : Mme DONZEL, Mme BILLET, SIVOM du Pays du Mont-Blanc : M. TISSOT, M. BURNET, M. MOLLARD, Conseil Général M. MOGENET, M. MUDRY, SIA du Borne : M. ANGELLOZ-NICOUD, SIVOM de la Région de Cluses : M. POUCHOT, M. CATALA, Communauté de communes du Genevois : M. ROGUET, Communauté de communes des 4 rivières : M. FOREL, Communauté de communes de la vallée verte : M. MUSARD, SIVM du Haut-Giffre : M. MOGENET.
- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
Mr le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs, FIB 74.
- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
La Gendarmerie, M. le Préfet de Haute-Savoie, l'ONF, l'ONCFS

MEMBRES ABSENTS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
Conseil régional : M. CARBONNEL, Conseil Général : M. BAUD-GRASSET, CC du Genevois : M. GUILLON, SIVOM de la Région de Cluses : M. HERVE, M. MARTINELLI, M. HUGARD Annemasse Agglo : M. MAIRE, M. CONUS, M. LAPEROUSSAZ, M. SOULAT, Syndicat Intercommunal de Bellecombe : M. TOULEC, M. CHAPUIS, CC de la Vallée Verte : M. SANTONI, CC Faucigny Glières : M. MERMIN, SIVOM du Pays du Mont-Blanc : M. LAURENT,
- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
M. le Président de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne, M. le Président du Comité Départemental de Haute Savoie de Canoë Kayak, M. le Président de l'ATMB, M. le Président de la Fédération des Chasseurs, M. le Président de l'UNICEM, M. SAVOINI (BTP74), M. le Président de PRO MONT-BLANC, M. le Président de Mountain Wilderness, M. FREGOLLENT (FDPPMA), M. le président de l'APPMA du Faucigny
- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
M. le Préfet coordonnateur de bassin, M. le Préfet, M. le directeur de la Direction de la Protection des Populations, M. le Directeur de la Cohésion Sociale,
- **Représentant du territoire Suisse :**
Canton de Genève : M. PASQUINI.

Vu, le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 à L 212-11, et R 212-26 à R 212-34, L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 à R 214-56,

Vu, l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,

Vu, l'arrêté n° DDT-2010.744 du 19 août 2010, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,

Vu, la délibération n° 2010-001 relative à l'élection de Monsieur Martial SADDIER à la Présidence de la CLE en date du 26 juin 2010,

Considérant, la réunion de la CLE du 27 septembre 2010 et son compte rendu,

ACTIONS DE COMMUNICATION POUR L'ANNEE 2012

Dans le cadre du SAGE une nécessité de communication se fait ressentir. Dans l'attente de l'élaboration d'une stratégie de communication du SAGE, qui sera élaborée à partir de 2013 grâce au recrutement d'un chargé de communication, le SAGE nécessite la mise en place d'action de communication sur 2012. La commission thématique 4 du SAGE propose à la CLE des actions de communications sous trois volets :

- Site internet:
 - Création d'un site propre au SAGE,
 - développement des liens entre ce site et celui du SM3A
 - Diffusion d'une newsletter
- Médias:
 - Réalisation de point presse
 - Emission de radio
 - Emission de télévision
 - Préparation d'une journée de l'eau (2013)
- Insertion de point de communication du SAGE dans des supports existants (bulletin municipaux, professionnels...)

APRES EN AVOIR DELIBEREE, LA CLE, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : VALIDE les propositions actions de communication du SAGE prévues pour 2012

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,

Martial SADDIER

